



Haute Ecole de la Province de Liège



Tous pour toi ... Et un toit pour tous.

Le Housing First en Wallonie

VAES Anthony

Siège social HEPL :

Quai des Carmes, 45
4101 Jemeppe
Belgique

www.hepl.be

Siège social HELMo :

Mont Saint-Martin, 45
4000 Liège
Belgique

www.helmo.be

Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du grade de
Master en Ingénierie et Action Sociales.

Année académique : 2023 - 2024

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de cet écrit.

Premièrement, un merci tout particulier à Monsieur Éric Grava, mon superviseur de stage, pour son implication dans le cadre de son accompagnement. En effet, celui-ci s'est avéré empreint d'écoute, d'expertise et de réflexion professionnelle, ce qui a permis de véritables échanges constructifs autour du sujet choisi.

Ensuite, je tenais également à remercier le Centre Public d'Action Sociale de Saint-Nicolas, sans qui je n'aurais pas eu l'opportunité d'entreprendre ce Master, et plus précisément à Madame Jacqueline Vanderschueren pour son aide et son soutien.

Enfin, je remercie également ma compagne pour sa présence à chaque étape de ce travail, son soutien, son inspiration et son regard extérieur, ainsi que mes camarades pour leur grande aide et précieux conseils.

« Fermer les yeux sur la précarité, la maladie, la déchéance, l'exclusion, c'est pratiquer une politique de l'autruche qui se retournera inmanquablement contre ceux qui l'auront cautionnée. »

Noel Mamère (Journalisme et homme politique Français)

Abstract

45.860, c'est le nombre de personnes en situation de sans-abri selon une estimation de la Fondation Roi Baudouin de 2023 en Belgique.

Ce mémoire mobilise le dispositif Housing First en Wallonie, de l'historicité à son instauration sur notre territoire tout en contextualisant ce phénomène. Ce travail se base sur une recherche qualitative de collecte de données axées sur des focus group ainsi que des entretiens semi-directifs.

De ces entretiens, nous avons fait resurgir du terrain les freins qu'ils identifiaient quant au développement du Housing First en Wallonie. Ceux-ci correspondent à une problématique de logement, la problématique de l'individualité, la pérennité des subsides, la lourdeur administrative ainsi que le manque de formation.

Les résultats démontrent que la problématique du logement est constante à toutes les provinces interrogées. Ainsi, ce mémoire relate le ressenti des acteurs de terrain ainsi que des bénéficiaires du dispositif et propose des pistes de recommandations pour optimiser le développement du Housing First en Wallonie.

Mots clés : Housing First – Logements – Précarité

Table des matières

Introduction	1
Analyse conceptuelle.....	3
La précarité.....	4
La pauvreté et la précarité	4
L'ETHOS.....	5
La notion de bricolage de Bertrand Ravon.....	6
Le logement.....	7
Le Housing First.....	8
Les origines du dispositif – New York	8
Housing First en Europe.....	9
L'Europe face au sans-abrisme.....	10
La déclaration de Lisbonne	10
Housing First en Belgique.....	10
Housing First en Flandre et en Wallonie	11
Les critères de suivi Housing First.....	13
Les 8 principes du Housing First.....	13
L'équipe Housing First.....	15
L'insertion par le logement / par escaliers.....	15
Statistiques et dénombrement en Belgique	17
Territoire zéro sans-abri.....	18
Lutte contre les logements inoccupés.....	19
L'observation Wallon du Sans-abrisme	20
Méthodologie	21
Résultats	25
Discussion	34
Conclusion.....	39
Bibliographie.....	41
Annexes	44

Lexique

AIS : Agence immobilière sociale

AMO : Aide en Milieu Ouvert

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

FEANTSA : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri

ETHOS : European Typology on Homelessness and housing exclusion

HF : Housing First

HFB : Housing First Belgium

RIS : Revenu d'Intégration Sociale

SPP Intégration : Service Public Fédéral de Programmation d'Intégration Sociale

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Introduction

Ce mémoire représente un article scientifique articulant méthodologie, résultat et discussion qui s'inscrit dans le cadre d'une recherche qualitative portant sur la thématique du « Housing First » (HF), sur l'ensemble du territoire wallon. Il est le fruit de deux années de stage réalisées au sein du « Centre Public d'Action Sociales de Saint-Nicolas » au cours du « Master en Ingénierie et Action Sociales » (MIAS).

Être sans-abri ne se limite pas à l'absence d'un toit, mais implique un ensemble de problématiques multiples, complexes et imbriquées. Avoir un logement constitue l'une des bases fondamentales pour s'intégrer dans la société, comme le souligne la pyramide de Maslow, où le besoin de sécurité, incluant le logement, est une étape cruciale après les besoins physiologiques de base (Maslow, 1943).

Dans cette optique le sans-abrisme consiste ainsi en l'une des formes les plus extrêmes d'exclusion sociale avec une incidence sur la santé mentale et physique, le bien-être, l'espérance de vie, ainsi que l'accès à l'emploi, et aux autres services économiques et sociaux à disposition des individus (Commission Européenne, sd). Raison pour laquelle, il représente un enjeu primordial aux yeux des acteurs politiques, qui sont préoccupés par le bien-être de ses citoyens, et soucieux de lutter contre cette précarité massive grandissante en matière d'habitat, tentent de mettre en place depuis de nombreuses années divers dispositifs.

Par ailleurs, il existe depuis plusieurs décennies des réglementations mondiale, européenne et nationale à caractère social, dont la finalité est de garantir à chacun une existence digne au sein de notre société :

On retrouve tout d'abord « la déclaration des droits de l'Homme » qui en son article 25 stipule que « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté* » (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948)

Ensuite, « la charte sociale européenne revisitée », en son article 31 prévoit que « *tout un chacun a droit au logement et les États ont l'obligation de prendre des mesures qui favorisent l'accès*

à un logement convenable et abordable pour tous, ainsi que prévenir et réduire l'état de sans-abri en vue de son élimination progressive » (Ligue des droits humains, sd)

Enfin, selon l'article 23 de « la constitution Belge », « *chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine* » (Constitution belge, sd). Ce droit se décline notamment en droit au travail, le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique, ainsi que le droit à un logement décent. Et dans cette même optique, « la loi organique du 08 juillet 1976 » fondant les centres publics d'action sociale (CPAS), déclare en son article premier que « *toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'action sociale qui, dans les conditions déterminées par la présente loi, ont pour mission d'assurer cette aide* ». (Wallex, sd)

Partant de ce constat, le sans-abrisme concerne d'autant plus la sphère politique, car bénéficier des bienfaits d'un logement est un droit incontournable pour tout un chacun. En ce sens, celle-ci est ainsi du moins en partie responsable par sa fonction, d'assurer la prise en charge de ce pilier de notre société.

Cependant, le sans-abrisme ne consiste pas uniquement en l'absence de résidence fixe, mais en l'imbrication d'une multitude de problématiques. En ce sens, il représente finalement un concept relativement complexe qui nécessite une solution pensée de manière à répondre aux divers aspects qui l'entourent.

Cette innovation sociale est : le logement d'abord (Housing First – « HF »), ce dernier a été mis sur pied pour la première fois en 1992 par le psychologue Sam Tsemberis à New York. Sa vision révolutionnaire était destinée aux personnes souffrant de troubles psychiques et/ou d'assuétudes qui vivaient dans la rue. Ce bousculement des pratiques permettait de passer, sans condition, de la rue au logement (Tsemberis, 2010), assurant ainsi une base stable pour une réintégration sociale et personnelle (Busch-Geertsema 2013).

En ce sens, le HF se veut être une prise en charge globale intensive, assurée par une équipe pluridisciplinaire, et adaptée à la personne, qui tend finalement à représenter le type de suivi idéal auprès des ayants droit. (Tsemberis, 2010)

La spécificité d'inclure les relais sociaux dans ce projet avait de multiples avantages. Étant des institutions déjà en place sur les différentes provinces, la force de ce projet est la mise en place de réseaux et de partenariats. « La capacité mobilisatrice des relais sociaux permet d'harmoniser

les efforts de tous les travailleurs sociaux sur le territoire, ce qui est essentiel pour une intervention cohérente et soutenue » (Demaerschalk et Van den Bosch 2017).

Plus concrètement, ce dispositif représente aujourd'hui une manière innovante et efficace de viser l'insertion sociale des personnes sans-abris les plus fragiles. C'est-à-dire ayant un parcours de vie en rue et des problématiques physiques, mentales ou encore des assuétudes, pour lesquelles le processus d'insertion est bien souvent périlleux compte tenu les étapes que cela comporte. Et pour cause, on retrouve ici une logique d'action qui est contraire à la pratique habituelle appelée « Insertion par le logement – par escaliers », qui consiste à considérer l'octroi d'un logement comme première étape du processus sans aucune condition particulière. Par ailleurs, elle vise un accompagnement intensif et individualisé au possible du locataire dans les différents domaines de sa vie, assuré par une équipe pluridisciplinaire afin de lui permettre de se maintenir en logement (Housing First Belgium, sd).

Par conséquent, il tend à représenter le type de suivi idéal auprès des ayants droit. En ce sens, on peut ainsi mettre en évidence que la mission fondamentale du « Housing First » consiste finalement à rendre de la dignité et de l'humanité aux personnes laissées pour compte, en marge de la société.

Toutefois, son développement nécessite un certain investissement, notamment en termes de ressources financières, humaines et infrastructurelles. Raison pour laquelle, il nous apparaissait important de prendre en considérations les difficultés que les acteurs pouvaient être amenés à rencontrer dans le cadre de sa mise en place.

Par conséquent, l'ensemble de nos réflexions nous ont conduits au besoin de mener une recherche en vue de répondre à la question de départ suivante : « Quels sont les facteurs qui entravent le développement du Housing First en Wallonie ? ».

Analyse conceptuelle

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de cet écrit, il semble essentiel de clarifier le cadre théorique dans quel s'inscrit son sujet. Raison pour laquelle nous avons choisi de clarifier divers concepts théoriques : « la précarité », « la pauvreté », « le sans-abrisme par le biais de l'ETHOS », « la notion de bricolage de Ravon », « le logement », « le Housing First », ainsi que « l'insertion par le logement – par escalier ».

La précarité

Dans son ouvrage « de la précarité à l'auto-exclusion », Jean FURTOS décrit la précarité selon trois types :

La première forme de précarité est qualifiée de « *précarité ordinaire* », laquelle correspond au besoin de l'autre pour satisfaire ses besoins, et dépend ainsi de ses pairs pour vivre. Par conséquent, les relations naissent de cette précarité ; où les individus sont confrontés à cette nécessité de créer des liens pour obtenir ce dont ils ont besoin. (FURTOS, 2009). Et Jean FURTOS la résume d'ailleurs en déclarant : « *Je suis précaire parce que seul, je ne peux pas vivre* » (FURTOS, 2009).

Ensuite, une fois en relation, et pour maintenir celle-ci, une triple confiance est nécessaire : la confiance en soi, la confiance en autrui et la confiance en l'avenir. La perte de ces confiances est un facteur conduisant à l'apparition du syndrome d'auto-exclusion, caractérisée par une augmentation significative des difficultés à établir des liens avec autrui.

La seconde est la « précarité de la modernité ». Depuis le siècle des Lumières, l'Homme est en quête de sa propre vérité, et il s'éloigne de ce qu'il connaît pour la découvrir, ce qui entraîne une remise en question de ses certitudes. Par conséquent, pour les redéfinir, il tend à créer des liens avec ses pairs, et les entretenir par tous les moyens.

La dernière forme de précarité est la « précarité actuelle », causée par « l'urgentification » du monde », et la pression exercée par la société contemporaine sur les individus. Elle entraîne leur l'atomisation, une perte des solidarités, ainsi qu'une difficulté importante à établir des liens, et ce, au-delà de la perte des trois confiances développées par le premier type de précarité. En ce sens, l'absence de confiance constitue un obstacle considérable. (FURTOS, 2009)

La pauvreté et la précarité

Quand la précarité entrave fortement l'évolution d'une personne ou d'une société, la pauvreté est simplement un « état de fait » mesurable, pouvant être objectivée par l'observation de facteurs prédéfinis par une société, tels que le niveau d'endettement de la personne, le taux de chômage, la santé, les inégalités dans l'éducation ainsi que le nombre de personnes disposant d'un logement adéquat. Par exemple, dans l'ensemble de l'Union européenne, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du revenu médian en 2021 (Insee, 2024). Et dans le contexte précis,

la population que suit le Housing First vit dans la plus grande des précarités rencontrées que rencontre notre société.

L'ETHOS

La problématique du sans-abri touche tous les pays de ce monde, dont certains avaient différentes approches de la problématique tant leurs pratiques, connaissances et procédures. Afin d'harmoniser au mieux le dialogue et les pratiques au sein de l'Union Européenne, la FEANTSA a mis en place la typologie de l'exclusion liée au logement qui est l'ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

Cette dernière couvre toutes les situations des personnes sans domicile à travers l'Europe. (FEANTSA, s.d) (Schéma : Annexe 3)

Le HF travaille principalement avec les Ethos 1 et 2, ainsi, rappelons-le, des personnes ayant des problèmes de santé mentale ainsi que des assuétudes.

Selon la typologie ETHOS, il définit 4 formes d'exclusions liées au logement :

Être sans-abri :	Personnes vivant à la rue ou en hébergement d'urgence, de crise ou de nuit
Être sans logement :	Personnes vivant dans des structures d'hébergement (pour SDF, pour femmes, pour immigrés, pour sortant d'institution, pour bénéficiaires d'un accompagnement au logement à long terme)
Être en situation de logement précaire :	Personnes en habitat précaire, menacées d'expulsion ou de violences domestiques
Être en situation de logement inadéquat :	Personnes vivant dans des structures provisoires/ non conventionnelles, en logement indigne ou dans des conditions de surpeuplement sévère

Malgré ces formes d'exclusions, il va de soi que le langage courant stigmatise et provoque des stéréotypes face à cette appellation de sans-abri, du clochard sans hygiène qui mendie pour survivre.

La notion de bricolage de Bertrand Ravon

Bertrand Ravon, philosophe français, aborde la notion de ‘bricolage’ dans son écrit : « Épreuves de professionnalités » (Ravon, B. & Vidal-Naquet, P, 2018).

La métaphore du bricolage, qui consiste à assembler, créer et réparer, Ravon l’emploie plus dans une dimension intellectuelle et créative des travailleurs sociaux.

En effet, le terme ‘bricolage’ consiste à composer avec les ressources actuelles pour trouver des solutions à des problèmes. Il voit dans le ‘bricolage’ une manière de repenser notre rapport au monde et à la connaissance.

De ce fait, le bricolage implique une certaine ouverture d’esprit, d’improvisation, de débrouillardise, mais pour que ce dernier soit efficient, il faut avoir connaissance de la valeur des ressources disponibles, leurs forces ainsi que leurs faiblesses pour pouvoir inventer une solution innovante.

Pour ce faire, l’expérience est somme toute importante quant à ce genre de pratique, qui nécessite parfois de tâtonner les solutions temporaires pour aboutir à une définitive.

Pour les équipes HF, ceux-ci doivent constamment « bricoler » pour trouver des solutions, principalement par le biais du réseau.

Les acteurs de terrain doivent constamment trouver des solutions à des problèmes qui nécessitent parfois beaucoup d’habiletés et une bonne connaissance du réseau. C’est le cas d’un relais social wallon, qui, pendant la crise de la covid-19, a mis en place en collaboration avec d’autres acteurs de terrain, toutes orientations confondues, une task-force.

Cette task-force consiste à des rencontres entre services et une co-construction d’un guide de pratiques de l’aide sociale sur le territoire, que ce soit des personnes de contacts dans divers services, des ressources, une boîte à outils, le tout sur base d’un échange de situation avec diverses solutions utilisées. La mobilisation de toutes les ressources, parfois sortant du cadre, mais qui, globalement, permettent de trouver des solutions à des situations épineuses.

Le logement

Le logement est selon le code wallon du logement (et de l'habitat durable – Décret du 9 février 2012, art 1) : « 3° : le bâtiment ou la partie de bâtiment structurellement destiné à l'habitation d'un ou de plusieurs ménages » (Code wallon, 2018)

Le code wallon du logement stipule aux articles 4 et 5, le principe du logement individuel et petit logement.

La définition reprise dans le code wallon concernant le logement d'insertion :

« 7° logement d'insertion : le logement d'utilité publique visant à l'insertion et destiné exclusivement à l'hébergement de ménages de catégorie 1 (La notion de ménages de catégorie 1 correspond aux personnes seules ne dépassant pas 14.500€ par an (revenus imposables). La mise à disposition d'un logement d'insertion est complétée par un accompagnement social » (Décret du 1^{er} juin 2017, art. 1^{er}, b)

Ce qui est intéressant dans cette définition, c'est la notion d'un logement d'insertion et l'accompagnement social. En effet, l'intégrer dans le code wallon du logement, la notion d'accompagnement social fait référence au modèle « Housing First ».

L'approche HF se distingue par les caractéristiques suivantes :

Accès immédiat au logement : les personnes sans-abri reçoivent un logement permanent dès que possible, sans attendre qu'elles soient « prêtes » ou qu'elles remplissent certaines conditions.

Soutien intensif : les personnes bénéficient d'un soutien individualisé et adapté à leurs besoins, souvent fourni par une équipe multidisciplinaire comprenant des travailleurs sociaux, des professionnels de la santé mentale et d'autres intervenants.

Choix et autonomie : les individus ont le droit de choisir leur logement et sont encouragés à prendre des décisions concernant leur propre vie et leur rétablissement.

Approche axée sur les solutions : l'accent est mis sur la recherche de solutions pratiques et pragmatiques pour résoudre les problèmes des personnes sans-abri, plutôt que de se concentrer uniquement sur les problèmes sous-jacents.

Plusieurs études ont montré que l'approche Housing First est efficace pour réduire l'itinérance chronique (absence de logement de façon récurrente), améliorer la stabilité résidentielle,

favoriser la santé mentale et physique, réduire la consommation de substances et augmenter l'accès aux soins de santé et aux services de soutien. En reconnaissant le logement comme un droit fondamental et en le plaçant au cœur des efforts de résolution de l'itinérance, le Housing First vise à rétablir la dignité et l'autonomie des personnes sans-abri.

Ce type de logement étant régi par le Code wallon du logement, des critères sont fixés concernant les logements d'insertions.

Tout d'abord, il faut que le contrat de bail soit un bail d'habitation, d'une durée de minimum 3 mois, principalement destiné aux ménages de catégorie 1 (isolé) ou dont une personne fait l'objet d'une guidance auprès d'un service de médiation de dettes agréée par le Gouvernement, et non titulaire d'un droit de propriétaire, et la mise en place d'un accompagnement social.

L'accompagnement social est possible pour tous les types de logements d'utilités publiques. Ce dernier correspond à un ensemble de moyens mis en œuvre par des acteurs sociaux pour accompagner les occupants de logements loués ou gérés par des opérateurs immobiliers, dans le but de faciliter l'acquisition, l'occupation et le maintien au logement. Elle se pratique individuellement et/ou en groupe tout en gardant l'intimité en visant l'autonomie.

Le Housing First

Les origines du dispositif – New York

Dans les années 1980, suite à de nombreuses récessions qu'ont connu les États-Unis, tels qu'une inflation persistante et un changement économique marqué par la désindustrialisation qui a durement frappé de nombreuses villes en Amérique. (Office Of Policy Development And Research (PD&R))

Face à ces récessions, les aides de l'état n'étaient plus suffisantes et cela a provoqué une augmentation du nombre de sans-abri. À cela s'ajoutait également une crise du logement déjà présente depuis un certain moment sur le territoire : les loyers augmentaient tandis que les salaires stagnaient.

Le profil des sans-abri de l'époque était principalement des hommes n'ayant pas de travail, pour ensuite basculer vers le profil de la personne ayant perdu son emploi, et/ou ayant d'importants frais médicaux.

Début des années 1990, la politique de désinstitutionnalisation de l'hôpital psychiatrique (et dans une moindre mesure des prisons) a mis à la rue des personnes malades, souffrant de troubles psychiques, ayant des conduites à risque. Cette crise était principalement centrée à New York.

À l'origine, le psychologue praticien Sam Tsemberis a fondé « *Pathways to Housing* » (Parcours vers le logement), permettant aux sans-abri d'avoir accès à des services de logement et de traitements communautaires sans avoir besoin d'engagement de sobriété ou de traitement. La seule condition était qu'ils versent 30% de leur revenu (allocations sociales) pour payer le loyer et participer à un programme de gestion de l'argent. Et ils doivent également rencontrer des fonctionnaires au moins deux fois par mois (Tsemberis, 2010).

L'approche était efficace, cette dernière a été reconnue par le Président Georges W. Bush, cela ayant contribué à réduire de 30% le taux d'itinérance aux États-Unis entre 2005 et 2007.

C'est seulement en 2009 que la loi sur l'HEARTH (loi américaine qui signifie : Aide d'Urgence aux sans-abri et transition rapide vers le logement) a renforcé les principes du HF dans la politique fédérale, en élargissant l'accès aux familles, aux jeunes et aux adultes célibataires non porteur d'un handicap et en autorisant une assistance au relogement rapide.

Faisant davantage ses preuves aux USA, le Président Biden-Harris en a fait également un objectif pour son mandat, souhaitant diminuer de 25% l'ensemble de sans-abri aux États-Unis d'ici janvier 2025. (Biden, 2021)

Après avoir exploré les origines du dispositif Housing First à New York, il est pertinent de considérer son adoption et son adaptation en Europe.

Housing First en Europe

Le Housing First arrive en Europe, par le biais de la conférence Européenne de Consensus sur le sans-abrisme de 2010.

De cette conférence, en ressort : « Le jury de la Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme, organisée sous la présidence belge, en 2010, avait évoqué aussi bien l'approche Housing First en tant que modèle d'assistance aux personnes sans abri ayant des besoins complexes que des stratégies plus larges inspirées de la philosophie Housing. (Conférence de consensus européenne sur le sans-abrisme, 2010 : 14 – 16)

Le HF s'est développé en Europe par le biais de la Finlande en 2007, qui sera pionnier en la matière. S'en suivent de nombreuses villes du vieux continent telles que Liège, Porto, Lisbonne, Bruxelles, Amsterdam, Copenhague, Budapest, Glasgow.

Chaque pays et villes ayant leurs propres spécificités, dans la majorité des cas, les résultats de maintien en logement ainsi que la diminution des sans-abri étaient significatifs.

L'Europe face au sans-abrisme

La déclaration de Lisbonne

Le 21 juin 2021, lors de la conférence de haut niveau à Lisbonne « Lutte contre le sans-abrisme : Une priorité pour notre Europe sociale », marque la direction politique que souhaite prendre l'Union Européenne (UE).

Lors de cette conférence, les institutions européennes, les gouvernements de l'UE ainsi que la société civile se sont réunis et s'engagent à travailler ensemble pour lutter contre le sans-abrisme dans l'UE.

Leur objectif ? Tenter de diminuer le taux de sans-abrisme d'ici 2030, sur base du plan de la Commission européenne du socle européen des droits sociaux, le principe 19 qui est de fournir un logement et une assistance aux sans-abri.

Pour ce faire, l'UE lance une nouvelle plate-forme de lutte contre le sans-abrisme afin de faciliter le dialogue entre les administrations nationales, les institutions européennes, la société civile et les groupes d'intérêt. (SPP Intégration, 2021)

Housing First en Belgique

Ce n'est qu'en septembre 2013, soutenu par la Secrétaire d'État à la Lutte contre la Pauvreté de l'époque, Maggie De Block, ((grâce à un subside de la Loterie Nationale pour une durée de 2 ans (860.000,00€/an)) que ce dispositif a été mis en place en Belgique, par le biais d'une expérimentation dans les 5 plus grandes villes du pays (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand, Liège).

Cet accompagnement est réalisé par un ensemble d'acteurs du secteur social (assistants sociaux, éducateurs, infirmiers, voire professionnels de la santé mentale) issus de différentes institutions telles que les relais sociaux qui coordonnent, des CPAS, des AMO, des AIS, ... qui gravitent

autour de la situation des locataires. À travers leurs actions, ceux-ci veillent à mettre les individus au centre de leurs actions, en tentant de travailler avec les personnes sur leurs besoins spécifiques.

À l'échelle nationale, une structure spécifique est en charge de mettre en œuvre cette innovation sociale, connue sous le nom de « *Housing First Belgium* (HFB) ». Cette structure est organisée en trois niveaux : l'opérationnel sur le terrain, l'évaluation et le pilotage ainsi que la coordination nationale. Le comité de pilotage est composé de la Secrétaire d'État à la Lutte contre la Pauvreté, du Ministre responsable de la Politique des Grandes Villes, du SPP-IS (Service Public Fédéral Intégration Sociale) et d'une coordinatrice générale chargée d'assurer la coordination au niveau national. (Housing First Belgium, 2017)

Les divers services sociaux destinés aux sans-abri en Belgique fonctionnent traditionnellement par escalier / palier. L'instauration du HF sur le territoire a permis de travailler autrement la problématique des sans-abri.

La pénurie de logements dans les grandes villes étant un des nombreux obstacles à une mise en logement pour un sans-abri, c'est sur base de ce constat que les services locaux ont décidé de tester l'approche Housing First, en supprimant les marches de l'escalier / paliers, pour permettre aux sans-abri d'obtenir un logement durablement.

Particularité en Belgique, lors l'expérimentation en 2013, les 5 grandes villes du pays avaient la possibilité de développer leurs propres méthodes, en fonction de leurs expertises particulières sur leur territoire.

« Les effets positifs des projets Housing First sont souvent attribués à ce que Padgett (2007) et autres désignent comme la « *sécurité ontologique* » : le logement constitue la base de la constance, des routines quotidiennes, de la vie privée et de la construction de l'identité. Comme l'indique aussi Padgett (ibid : 1934) : « Le fait de disposer d'un "chez-soi" peut ne pas garantir le redressement par la suite, mais cela constitue une plateforme stable pour recréer une vie moins stigmatisée et plus normalisée dans le présent » (Commission européenne, 2016).

Housing First en Flandre et en Wallonie

Le HF étant présent en Belgique, il subsiste quelques différences entre la Flandre et la Wallonie. Que soit tant par l'approche régionale et politique du Nord et du Sud du pays, les partenariats et financements que par leur méthodologie.

	Flandre	Wallonie
Approche régionale et politique	HF mis en œuvre dans le cadre de politiques axées sur la réduction des méfaits, notamment concernant les problèmes de toxicomanie et de santé mentale.	HF est rattaché à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, avec des politiques spécifiques à la région.
Partenariats et finances	Le Gouvernement flamand a dégagé 11 millions d'euros pour acquérir 150 unités de logement (style contenaires), qui permettraient de loger 5 personnes par structure modulaire.	Via le plan de Relance de la Wallonie, 4,6 millions d'euros ont été dégagés entre 2022 et 2023 pour financer les structures existantes (relais sociaux, collectifs logements) En 2023, 10 projets ont été sélectionnés par la Wallonie pour acquérir des bâtiments à destination de HF
Méthodologie	Structure carrée, stricte et peu flexible. Le suivi HF est intensif, mais un travailleur a ½ ETP HF et ½ ETP pour une autre fonction.	Structure flexible, et adaptée à la personne. Suivi HF intensif, où un travailleur correspond à +/- 8 suivis

Il va de soi qu'il existe des différences significatives tant politiques, sociétales et économiques entre la Région flamande et la Région wallonne.

Cependant, dans les grandes lignes, HF est généralisé en Belgique, d'où l'appellation HFB, qui travaille en étroite collaboration avec les diverses institutions sur l'ensemble du territoire.

Les critères de suivi Housing First

Pour faire partie du projet Housing First, il est impératif d'être dans les conditions reprises ci-dessous :

- Avoir fait au moins 2 ans de rue ;
- Avoir des problèmes d'assuétudes et/ou santé mentale

Toutes les institutions interrogées dans le cadre de ce travail nuancent la durée d'au moins 2 ans en rue. En effet, la plupart des locataires relogés avaient en moyenne 5 ans de rue.

Le terrain évoquait également l'émergence de projets liés au Housing First (spécifique aux femmes, aux jeunes, aux familles ...) sortant de la philosophie initiale du projet, et instaurant une certaine confusion aux origines.

D'autres projets visant cette problématique commencent à voir le jour, créant parfois des incompréhensions dans le secteur, voulant tous atteindre le même but, mais n'ayant pas les mêmes moyens ni les mêmes attentes.

Les 8 principes du Housing First

N'importe quel dispositif doit répondre à des règles imposées à soi-même, en quelque sorte, la philosophie HF est reprise sous ces 8 points. (Tsemberis, 2010)

1. Le logement comme droit fondamental : permettre au locataire d'obtenir un logement sur la durée et le maintien de ce dernier, en y apportant de la stabilité/sécurité.

La seule condition qui incombe les locataires HF est identique à tous les autres locataires, celle de payer le loyer du logement.

2. Du respect, de la bienveillance et de la compassion pour tous les locataires : les équipes sont présentes à la demande du locataire et le rencontrent au moins une fois par semaine le locataire.

Comme mentionné dans les fondements du HF, un suivi intensif est nécessaire au bon déroulement du processus de mise et de maintien en logement.

En effet, avoir un suivi intensif derrière le locataire permet d'optimiser les chances de réussite, ne laissant pas le locataire « sans rien », enfermé entre ses murs, cela provoquant éventuellement une rechute. Les équipes réalisent le suivi de manière intensive dans toutes les démarches de la vie, leur réapprenant les gestes du quotidien (maintenir un logement propre, payer ses factures ...), le tout en évitant que le locataire ramène la rue dans le logement, rompant ainsi la relation de confiance avec le propriétaire.

3. Centré sur la personne : au rythme du locataire

Les équipes HF travaillent à la demande du locataire, en suivant ses envies et besoins selon son projet. Si le locataire souhaite mettre fin à la collaboration, les équipes HF se doivent de le respecter.

4. Logement diffus : intégrer des personnes ayant un suivi HF dans des logements permettant une mixité sociale.

Éviter de créer des zones / ghettos à anciens sans-abri, le tout en privilégiant la mixité sociale et s'intégrer dans la société comme toute personne.

5. Séparation logement <-> accompagnement : le suivi ne doit en aucun cas être une condition dans le contrat de bail

Le suivi se veut intense, mais le contrat de bail est propre au locataire. Le suivi ne peut en aucun cas être une clause particulière du contrat de bail.

Il va de soi que les locataires dans leur complexité de consommations ont besoin de temps pour se restructurer.

6. Public cible très fragile : cette population est la plus fragile qu'un travailleur social peut suivre (problématiques relatives à la santé physique / mentale / assuétude), et les personnes sont sans-abri depuis des années.

Cette population est des plus fragilisée, que ce soit par leur parcours de vie chaotique, la vie à la rue et la survie constante qui les guettent. Cette population étant très marginalisée de la société, il est parfois complexe d'avancer avec eux, d'où l'intérêt des équipes HF de leur redonner de la dignité.

7. Rétablissement : l'accompagnement du HF vise le rétablissement et non la guérison.

L'équipe pluridisciplinaire ne vise pas la guérison, mais plutôt la réduction des risques. Nous entendons par là qu'il n'y a pas l'intention que le locataire arrête sa consommation avec un discours moralisateur, mais plutôt qu'il réduise sa consommation ou du moins, soit le plus encadré possible. À nouveau, les équipes HF se doivent de respecter les désirs des locataires quant à leurs consommations.

8. Réduction des risques : réduire les risques liés aux consommations.

Comme cité ci-dessus, l'équipe HF n'impose pas un arrêt, mais plutôt une invitation à prendre conscience des façons de consommer et des risques que cela engendre.

L'équipe Housing First

La logique HF veut que les locataires aient un suivi intensif, global et pluridisciplinaire afin de viser un rétablissement des problématiques et non une guérison.

De ce fait, la pluridisciplinarité des travailleurs est un atout majeur dans ce suivi, que ce soit des assistants sociaux, éducateurs de rue, infirmiers, capteurs de logements, coordinateurs et/ou toute autre profession touchant de près ou de loin les problématiques que rencontrent les locataires.

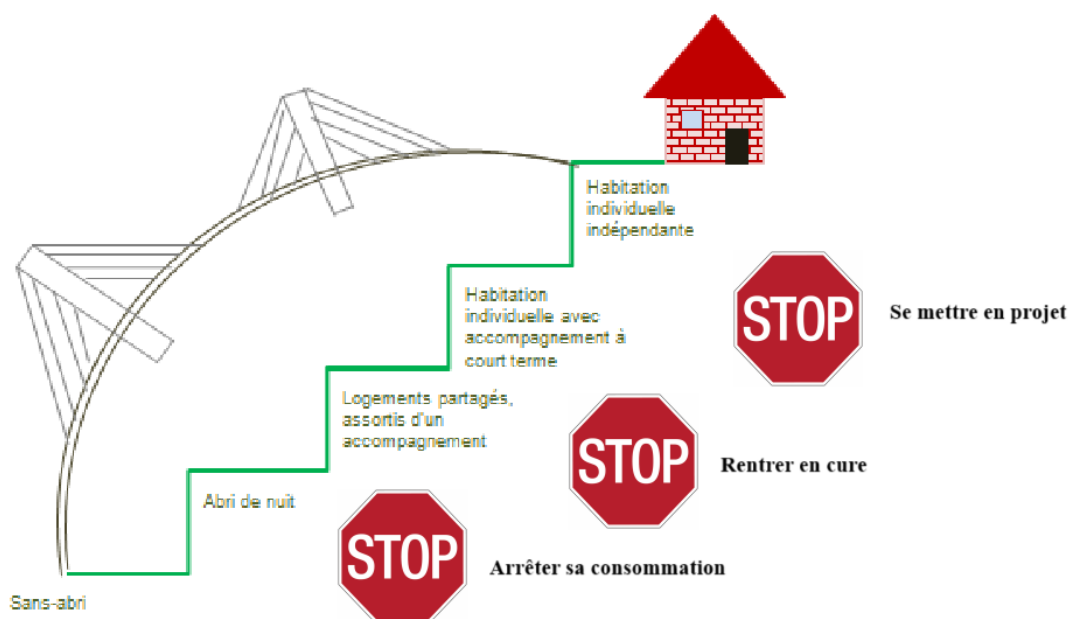
Le travail en réseau est une des priorités des équipes HF, mobilisant les forces et les regards sur les diverses problématiques que rencontrent les locataires. La mobilisation du réseau est primordiale tout au long du processus de suivi.

Maintenant que le cadre Housing First est posé, il est nécessaire de pouvoir théoriser plusieurs éléments permettant une compréhension plus globale du présent travail.

L'insertion par le logement / par escaliers

« *La réinsertion par le logement* », également appelée « *par escalier* » représente la réinsertion dans son sens la plus « classique ». En d'autres termes, celle-ci est conditionnée par des paliers reliés les uns aux autres par des conditions, pour enfin atteindre l'objectif final.

Schématisation de l'insertion par le logement – par escalier :



À contrario, la philosophie de la réinsertion dans le cadre du Housing First est axée sur le principe de la suppression des différentes conditions qui guident la réinsertion dite « classique ». En effet, ce dispositif vise à permettre à l'individu d'obtenir l'accès à un logement, avec la seule et unique condition qui incombe à tout locataire, à savoir le paiement d'un loyer.

Après quoi, un suivi pluridisciplinaire intensif est alors assuré sur le long terme, et ce, en vue d'accompagner la personne vis-à-vis de l'ensemble des problématiques qu'elle est amenée à rencontrer au quotidien.

De ce fait, l'insertion par le logement dans l'optique du HF représente finalement un « *pont facilitateur* », en évitant les paliers et en soutenant la personne face aux multiples difficultés qui se veulent bien souvent complexes.

Statistiques et dénombrement en Belgique

Afin d'avoir une vision plus globale du nombre de personnes sans-abri / sans chez soi sur notre territoire, nous nous basons sur un recensement réalisé par la Fondation Roi Baudoin fin 2023, avec la participation de l'UCLouvain CIRTES et LUCAS KU Leuven.

Le recensement a été réalisé dans 11 communes de l'arrondissement de Mons-Borinage, à la Louvière, ainsi que 34 communes de la province du Belgique, grâce à un cofinancement de la Région Wallonne. Pour ce qui est de la Flandre, le recensement a été réalisé à Anvers, Gand et Louvain.

« Sur la base des dénombrements uniformes organisés au cours des quatre dernières années (dans 227 villes et avec l'aide de 900 organisations participantes), les équipes de recherche ont réalisé des extrapolations pour la Wallonie, la Flandre et la Communauté germanophone »
(Fondation Roi Baudoin, 2023)

Les chiffres ci-dessous étant une extrapolation, il convient de prendre ceux-ci avec des précautions, cela a pour intérêt d'obtenir une vision globale de la réalité. En effet, vu la mouvance constante des personnes étant à la rue, il est compliqué de faire un recensement le plus fiable possible.

Tableau n°1 : Recensement de la population sans-abri / sans chez-soi en 2023

Région	Population au 01/01/2023	Adultes (Masculins / féminins)	Enfants	Total sans-abri / sans chez-soi	Pourcentage par région
Bruxelles – capitale	1.241.175	4.424 + 1.733 dont l'âge est indéterminé	977	7.134	0,57%
Flandre	6.774.807	13.533	5.946	19.479	0,28%
Germanophone	79.383	131	61	192	0,24%.
Wallonie	3.681.575	14.342	4.713	19.055	0,52%
<u>Total</u>					
Belgique	11.776.940	34.163	11.697	45.860	0,39%

Explications :

En 2023, sur l'ensemble de la population belge, 45.860 personnes étaient sans-abri / sans chez-soi, ce qui représente 0,39% de la population.

Nous constatons un pourcentage plus important de sans-abri en Wallonie qu'en Flandre, cependant, il convient de mettre tout cela en proportion vu la démographie plus importante en Flandre qu'en Wallonie.

Pour ce qui est des enfants, nous avons conscience que ces chiffres sont inquiétants, et émettons l'hypothèse que ceux-ci suivent leurs parents, ou sont hébergés dans des situations d'hébergement d'urgence ou temporaires (par exemple : chez des amis).

Proportionnellement, nous remarquons que moins de 1% de la population belge est sans-abri / sans chez soi, ce qui n'empêche que ce nombre reste tout de même élevé en 2023.

Pour ce qui est des femmes, la Fondation Roi Baudouin indique que les femmes passent principalement la nuit dans des structures d'hébergement temporaires, auprès des membres de leur famille ou chez des amis. De ce fait, elles sont moins visibles et sont en situation d'errance depuis moins longtemps que les hommes.

La Fondation Roi Baudouin indique également d'autres chiffres tout aussi alarmants, nous estimons à près d'un tiers que des personnes présentent des suspicions de problèmes de santé mentale (29,2 %) et d'addiction (28,7 %).

Pour 7 % des personnes dénombrées, un handicap mental est soupçonné. Pour 39 % des personnes dénombrées, une suspicion de problématique de santé multiples existe.

Territoire zéro sans-abri

Afin de renforcer les projets déjà existants tels que HF, abri de jour / nuit, le gouvernement wallon, sur base de la proposition des ministres Collignon (logement) et Morreale (action sociale), ont marqué leur accord en septembre 2023 pour entreprendre une nouvelle expérience-pilote appelée « territoire zéro sans-abri ».

Ce projet s'est vu octroyer une enveloppe de 34 millions d'euros, qui sera répartie aux 10 projets sélectionnés sur l'ensemble du territoire wallon, principalement les relais sociaux qui se sont vu attribuer ce nouveau projet.

L'enveloppe financière sera utilisée pour l'acquisition et la construction de biens immobiliers, de terrains ou de solutions de logements adaptables destinés aux personnes sans-abri.

Cela pourrait-être des hôtels sociaux, des petites maisons (tiny houses), des habitats protégés et des logements collectifs. De plus, un accompagnement sera mis en place pour favoriser la réinsertion progressive des bénéficiaires. Par ailleurs, des logements collectifs novateurs seront créés spécifiquement pour aider les individus aux prises avec des problèmes de toxicomanie, de dépendance ou de santé mentale.

« Chaque projet va apporter au public cible une amélioration qualitative de sa situation, notamment en matière de logement, ainsi que des perspectives positives autour de son projet de vie et d'insertion. Parallèlement, le projet prévoit un encadrement concernant les situations d'assuétudes et les difficultés de santé mentale de ces personnes ou toute autre difficulté touchant ce public très fragilisé. Avec ces expériences-pilotes « Territoires Zéro Sans-abrisme », nous faisons le pari de soutenir aussi des structures innovantes qui permettront d'accompagner au mieux les personnes les plus fragiles, notamment ancrées dans des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme ou encore de santé mentale », soulignent les Ministres Morreale et Collignon.

Ce nouveau projet-pilote se voit octroyer des moyens financiers conséquents afin de pouvoir agir « rapidement » face à cette problématique.

L'offre de logement ne rencontre plus la demande de logement sur le territoire, et les subsides ne suivent pas l'ampleur de la demande.

Dans les faits, les critères de suivis du HF étant « strict », nous espérons que les critères pour ce nouveau projet permettront d'agir auprès des personnes qui sont devenues sans-abri depuis peu de temps, afin d'éviter que ceux-ci s'installent dans la rue.

Lutte contre les logements inoccupés

La Wallonie renforce son dispositif de lutte contre les logements inoccupés, fixant des critères de consommations minimales annuelles d'eau (15 m³ par an) et d'électricité (100 kW par an) afin de pouvoir déceler plus rapidement les logements dits inoccupés.

Depuis le 01 septembre 2022, les gestionnaires de réseau de distribution sont habilités à fournir une fois par an aux pouvoirs locaux, les consommations des habitations soupçonnées comme inoccupées.

Il va de soi que le prix des rénovations ayant explosé qu'aucune aide ni incitant financier pour les propriétaires de rénover leurs logements. La plupart des propriétaires estiment que payer

une amende administrative (de 500€ à 1.250€) leur coûterait moins cher que de se lancer dans des travaux à des prix exorbitants.

L'observation Wallon du Sans-abrisme

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la Wallonie se dote d'un nouvel Observatoire du Sans-abrisme pour un montant de 25 millions d'euros, qui sera installé au sein du Service Public de Wallonie (SPW) Intérieur et Action sociale.

Cet observatoire permettra de :

- « disposer de données quantitatives et qualitatives concernant les personnes sans-abri,
- assurer le suivi d'une stratégie globale de lutte contre la grande précarité et, surtout, d'améliorer, après analyse des parcours de vie, les politiques publiques en la matière
- permettre un basculement vers une logique préventive du sans-abrisme en lieu et place d'une logique de gestion de la pauvreté.

La création de cet observatoire permettra ainsi d'adopter des politiques publiques plus efficaces. Les pouvoirs locaux, régulièrement confrontés à la grande précarité, pourront également y trouver une expertise. » (Wallonie, 2023)

Méthodologie

Dans toute recherche, il est nécessaire d'élaborer une question de départ. Cette question de départ s'intitule : Quels facteurs entravent la mise en place du Housing First en Wallonie ?

Cette recherche permettra de faire ressortir du terrain les difficultés et freins que rencontrent les acteurs de terrain, quant au développement de ce type de projet sur le territoire wallon.

Afin d'y répondre, nous avons procédé à une étude qualitative qui s'est inscrite dans une démarche exploratoire, dans laquelle ont été réalisés des entretiens de recherche semi-directifs (pour les locataires HF) et des focus groups (acteurs de terrain).

Le choix de procéder à une étude qualitative nous semble plus opportun. Compte tenu de ce choix, nous privilégions un petit nombre de personnes interrogées dont leurs réponses permettent de faire transparaître le ressenti des personnes, en comparaison à une étude quantitative considérée davantage comme un sondage d'opinion, misant sur la quantité.

Pour les locataires HF, nous avons procédé à des entretiens semi-directifs : « L'entretien semi-directif est une technique qui vise à susciter la parole et le récit de la part de l'interlocuteur [...] Il est dit semi-structuré, car l'ordre de l'entretien ne suit pas nécessairement celui des questions et il tolère une part d'improvisation. » (ABSIL, 2022)

Ce choix de méthodologie est privilégié pour son aisance de pratique, permettant d'obtenir la subjectivité des interrogés, de leurs différentes perceptions et de leur vécu sur leurs pratiques.

Tandis que pour les acteurs de terrain, nous avons décidé d'utiliser la méthodologie du focus group : « L'entretien collectif implique au moins deux personnes, en plus de l'enquêteur. Il vise à recueillir des données discursives dans le cadre d'une recherche. Il ne peut être assimilé à une pratique thérapeutique, d'accompagnement ou commerciale. Il rassemble des personnes en prenant en compte leurs relations sociales. Il peut s'agir de groupes naturels (déjà constitués comme une classe, les membres d'une équipe) ou rassembler des personnes (groupe artificiel) qui ne se connaissent pas, mais qui, par exemple, partage une expérience sociale. » (ABSIL, 2022)

Ce choix méthodologique pour les professionnels du terrain a permis aux personnes interrogées d'avoir une liberté dans leurs propos et de pouvoir permettre à tous de débattre sur cette problématique, le tout basé sur un guide d'entretien. D'ailleurs, lors de la prise de rendez-vous

auprès des professionnels, une grande majorité demandait si leurs collègues pouvaient participer à l'entretien, prônant leur philosophie du « travailler ensemble » et la complémentarité de leurs profils.

La force également de cette méthodologie était également l'aisance du dialogue, évitant toute forme d'interrogatoire que pouvait provoquer un entretien semi-directif malgré toute la bienveillance de l'interviewer.

Les questions sont consignées dans un guide d'entretien portant principalement sur les thèmes suivant : la présentation de la personne interrogée (rôle / statut / ...), l'historique de leur projet HF, l'équipe, leurs suivis, ainsi que leurs freins et obstacles sur le terrain.

Afin d'amener du contenu à la recherche, nous avons sélectionné diverses institutions, en vue de comprendre quels étaient les facteurs qui entravaient le développement du HF. Les acteurs interrogés sont les relais sociaux qui étaient les premiers services de l'expérience en 2013 en Wallonie, soit le relais social de Liège, Charleroi, Namur.

Ensuite, nous avons décidé de rencontrer d'autres relais sociaux ayant un projet HF relativement récent : le relais social de Huy-Waremme ainsi que le relais social de Tournai.

Afin d'avoir une autre vision que les relais sociaux, nous avons réalisé un entretien auprès du CPAS de Seraing ainsi que du Plan de Cohésion Sociale d'Ans. L'intérêt de ces deux services était qu'ils dépendaient d'une autre structure qu'un relais social et qu'ils faisaient partie de la ceinture de solidarité Liégeoise.

Les différentes personnes interviewées étaient des assistants sociaux, éducateurs (de rue), infirmiers, capteurs logements ainsi que des coordinateurs.

Le nombre d'entretiens réalisés auprès des institutions cités ci-dessus s'élevait à 17 personnes interrogées, réparti sous 7 focus groups.

Le guide d'entretien a évolué à plusieurs reprises, entretien après entretien, laissant principalement la parole aux divers intervenants sur les éléments qu'ils souhaitaient échanger et qu'ils trouvaient important de relever. (Annexe n°2)

Tous ces entretiens ont été enregistrés avec leur accord. Cela a permis, dans un premier temps, d'être tant dans l'interaction avec l'interrogé que dans l'observation de son non-verbal et, ensuite, de pouvoir retranscrire les échanges de sorte à ne manquer aucun élément.

Nous trouvions également intéressant de réaliser 4 entretiens semi-directifs auprès des locataires HF, afin d’obtenir leurs ressentis, de savoir si leurs besoins sont rencontrés dans le dispositif. La démarche également est de leur tendre le “micro” afin de leur donner l’occasion de s’exprimer.

Lors de ces entretiens, nous avons privilégié une parole libre, sans pour autant être cadencés à une grille d’entretien. Il est peu opportun de qualifier l’entretien de « récit de vie » tant par sa complexité que par son importance.

La mise en relation avec les bénéficiaires a été réalisée par le biais de travailleurs sociaux sur le terrain, qui ont facilité la rencontre. Afin de ne pas rendre l’entretien trop envahissant et soucieux de la bienveillance du cadre, les rencontres ont été réalisées dans un café, à l’écart des clients, de manière naturelle, autour d’un café.

L’étape suivante consistera à une analyse transversale des divers résultats obtenus, cela permettra de mettre en évidence des éléments d’appui afin d’émettre des hypothèses quant à la question de recherche.

Enfin, il nous paraît également essentiel d’insister qu’en se positionnant en tant que chercheur, nous avons veillé, tout au long de cette recherche, à faire preuve de la neutralité et d’objectivité qui sont attendues par cette méthodologie.

Présentation des personnes interrogées

Le nombre d’entretiens est de 17 personnes experts et témoins privilégiés confondus, ainsi que 4 personnes bénéficiaires du dispositif.

Experts	Témoins privilégiés	Population
3 Responsables de projet HF de divers relais sociaux en Wallonie	5 Assistants sociaux 4 Éducateurs de rue 2 Infirmiers 3 Capteurs logements	4 Locataires suivi par les équipes HF

Pour rappel : Relais sociaux de Charleroi, Huy – Waremme, Namur, Liège, Tournai, ainsi que le CPAS de Seraing et le Plan de Cohésion Sociale d’Ans.

Les locataires rencontrés (prénoms d’emprunt) dans le cadre de cette recherche sont :

- Louis a 27 ans, il a quitté le domicile parental suite à de nombreuses disputes, tensions et a subi des attouchements. La rue représentait pour lui un refuge à son vécu familial.
- Maxime a 35 ans, cela fait 4 ans qu'il est à la rue. Il a fait régulièrement des séjours dans des hôpitaux psychiatriques de la région, mais ne voyant pas d'amélioration, a signé une décharge et est parti vivre dans la rue.
- Patrick a 38 ans, il a été mis à la rue de son domicile par sa compagne chez qui il vivait, car il est alcoolique et fait des crises de violences.
- Yves a 42 ans, cela fait 7 ans qu'il est à la rue à cause d'une perte d'emploi et de mauvaises fréquentations. Il a sombré dans l'alcool et la cocaïne. Il est bénéficiaire d'un Revenu d'Intégration Social (RIS)

Limites et réflexivité

Afin d'alimenter cette recherche, nous avons tout de même interrogé 4 locataires, sur leurs ressentis quant à ce dispositif, si leurs besoins étaient rencontrés et ce dont ils avaient besoin.

Même si la recherche porte sur la structure HF, il nous semblait intéressant tout de même de recueillir le ressenti des locataires afin d'alimenter la partie discussion.

Il est peu intéressant de faire un échantillonnage par choix raisonné contrasté, car il y a trop peu de personnes interrogées (4).

Cette recherche se limite sur le territoire de la Wallonie, tant par manque de temps, d'organisation d'agendas professionnels et scolaire. Par conséquence, élargir cette étude sur l'entièreté du territoire belge serait une plus-value à la présente recherche.

Cependant, nous attirons l'attention sur le fait que les résultats ci-dessous ne sont pas une généralité par territoire. En effet, chaque territoire ayant ses propres spécificités et particularités, les résultats seront présentés de manière globale sans pour autant cibler un territoire en particulier afin d'éviter toutes stigmatisations et préjugés sur la population.

Résultats

Quels sont les freins au développement du Housing First en Wallonie ? Qu'en pensent les principaux acteurs ? Des extraits de témoignages recueillis lors d'entretiens serviront à illustrer l'analyse des résultats. Ceux-ci seront repris entre guillemets.

Toutes les personnes interviewées nous ont fait part du manque de logement sur leur territoire. « Ce qu'il nous faut ? Ce n'est pas des mains en plus, ce sont des logements pour pouvoir travailler correctement ». « J'ai trop de personnes sur liste d'attentes, nous ne pouvons pas sortir tout le monde de la rue, tout ça par manque de logements ».

Pour ce faire, nous allons détailler les divers retours des personnes sur cette problématique.

Problématiques du logement

Le manque de logement est présent sur l'ensemble du territoire wallon, nous supposons que cette problématique est également présente sur l'ensemble du territoire belge.

Toutes les personnes interviewées indiquent un manque de logements sur leur territoire. Afin d'avoir une vision élargie de cette problématique, nous aborderons la vision des propriétaires, des locataires, des sociétés de logements sociaux ainsi que de la politique.

Propriétaires

Les propriétaires possèdent les logements, et mettent en location ces derniers en contrepartie d'un loyer. Ceux-ci sont les premiers acteurs dans ce type de dispositif.

Il va de soi que la décision d'octroyer le logement à un locataire leur revient. Cependant, il est constaté sur le terrain, des complications à ce niveau-là. Un travailleur d'un relais social relate « Le propriétaire est maître à bord, nous devons nous plier à ses exigences et ses besoins ». Un autre indique « Notre travail consiste constamment à les rassurer [propriétaires], certains nous contactent tous les mois pour savoir l'état du logement ».

En effet, des propriétaires imposent des critères de sélections, parfois discriminants par rapport à la population, demandant par exemple que les ressources financières équivalent au moins à 3 fois le montant du loyer, que les futurs locataires ayant un emploi (excluant les allocataires sociaux), demandent une lettre de motivation ou recommandation d'anciens propriétaires,

n'hésitant pas parfois à jouer la concurrence parmi les divers candidats... Bref, tant de critères éloignant une population fragilisée.

« Les propriétaires sont soucieux de leurs biens, c'est normal, mais dès qu'on explique que le dispositif est social, la plupart refusent d'y participer ».

Leurs motivations quant à ce choix sont dues à des craintes pour leurs biens que le locataire vienne à détériorer, ne pas payer le loyer. Dans cette optique, le rôle des équipes HF est de constamment rassurer les propriétaires. Certains mêmes se sentiraient rassurés de savoir que leurs locataires soient sous administration de biens, ce qui dans les faits n'est pas toujours le cas. « Ce qui rassure également les propriétaires qui participent à ce projet, c'est de savoir qu'il y a une équipe derrière la personne et qu'elles se rendent à domicile fréquemment ».

Le dispositif HF étant une innovation sociale, dès que les équipes HF, principalement le capteur de logement indique la raison de sa sollicitation, la très grande majorité ne souhaite pas donner suite mettant en avant qu'ils ne sont pas là pour faire du social.

« J'ai quelques logements privés, j'ai dû batailler avec les propriétaires pour qu'ils me fassent confiance, en me confiant leurs logements pour le projet, ..., cependant, je sais qu'en cas de pépin avec un locataire, je perds la confiance et les logements.»

En effet, en expliquant le dispositif HF, en indiquant la population ciblée par le dispositif, le passif des locataires HF devient un frein au logement. « Nous n'expliquons pas le passif des personnes, lors de la visite du logement, certains propriétaires se rendent compte du candidat locataire, et cela est quitte ou double ».

Une autre problématique, est le coût des rénovations, certains propriétaires préfèrent laisser leurs biens en l'état, frôlant l'insalubrité, ou clairement à l'abandon. « J'ai déjà des propriétaires qui m'ont dit qu'ils préféreraient laisser leurs logements vides plutôt que de les rénover... ça leur coûte moins cher que le prix des rénovations ».

L'état des logements est une préoccupation, et parfois, les équipes HF font face à un dilemme éthique, entre reloger le locataire dans un logement dont l'état est « acceptable » ou refuser de prendre contact avec le propriétaire pour une potentielle relocation.

D'autres propriétaires avancent également des propos concernant le manque d'incitant fiscal, comparant l'incitant pour les propriétaires qui mettent leurs logements dans les mains d'une agence immobilière sociale, indiquant également que s'ils participent à ce projet, ils estiment qu'ils font du social également. Un travailleur nous relate les propos d'un propriétaire : « Je

veux bien aider les personnes, mais si je n'y gagne rien de plus que le loyer, ça ne m'intéresse pas »

Locataires

Leur difficulté majeure est le montant du loyer, certains propriétaires peu scrupuleux n'hésitent pas à augmenter le montant du loyer, qui ne serait pas toujours équivalant à la réalité du logement.

L'offre de logements n'est pas équivalente aux demandes, de ce fait, créant une demande importante, faisant le lien avec le point ci-dessus, le loyer en est augmenté. « Certains propriétaires peu scrupuleux n'hésitent pas à augmenter le loyer en voyant le peu de logements disponible dans la zone. »

Outre le manque de logements, certains ne sont pas du tout adaptés aux publics HF, nous parlons principalement des studios et kots à destination des étudiants. Ceux-ci étant principalement localisés dans les centres-villes, nous émettons l'hypothèse qu'une des causes de ce type de logements aura comme impact d'empêcher éventuellement de créer un regroupement de locataires HF dans les centres-ville.

Pour ce qui est de l'état des logements, certains locataires évitent de trop se plaindre auprès de leurs propriétaires afin de maintenir leur logement et éviter une expulsion pour insalubrité.

Les sociétés de logements sociaux

Certaines sociétés de logements participent au dispositif en proposant plusieurs logements de leur parc immobilier. « Les sociétés de logements nous attribuent plusieurs logements à destination du HF, certes, ce n'est pas du grand luxe, mais c'est déjà mieux que rien ».

Ces logements attribués par les sociétés de logements créent parfois des regroupements de locataires HF dans une zone. Cela stigmatiserait la population HF lorsqu'ils sont regroupés dans des immeubles. La stigmatisation n'est pas chose agréable à vivre, mais la philosophie de HF veut des logements diffus, et prône une certaine mixité. « La mixité des logements, c'est un idéal utopique, mais dans les faits, quand il n'y a pas d'autres solutions, nous nous contentons de celles existantes ».

À contrario, même si cette conséquence peut être néfaste, un travailleur cite l'expression « il va de soi qu'à l'impossible nul n'est tenu, nous faisons avec ce que l'on a », et que ce genre de solution répond aux besoins du HF.

La plupart des travailleurs de terrains évoquent également des problèmes administratifs concernant les sociétés de logements.

« Nous ne demandons pas un assouplissement ou des passe-droits, mais une certaine souplesse quant aux divers documents qu'ils demandent pour constituer leur dossier faciliterait grandement notre travail » cependant, d'autres évoquent que certaines sociétés de logements ont assoupli leurs procédures spécifiquement à ce dispositif afin de permettre de participer au projet selon leur réalité.

Politique

Qu'en pense la politique de ce dispositif ?

La crise du logement étant une crise nationale, dans un souci énergétique, urbanistique et sociétal, les communes tentent d'agir sur les logements insalubres ou à l'abandon. Nous citons un relais social « Je trouve ça regrettable que les communes détruisent des anciens logements délabrés pour reconstruire de nouveaux lotissements de haut standing, mais bon, le prix du loyer sera encore exagéré »

« Relancer la dynamique d'un quartier par la destruction d'ancien bâtiment pour en reconstruire de nouveaux, cela crée de l'emploi et des logements, mais à nouveau, pas pour tout le monde. »

La pérennité des subsides

Tous les intervenants ont avancé le même frein, la pérennité des subsides. Ceux-ci sont constamment conditionnés de 2 à 5 ans, sans la certitude que ce dernier soit prolongé.

Ces derniers expriment également leur étonnement quant aux divers projets HF fleurissants, que ce soit centré sur les jeunes (18 – 25 ans), femmes, famille monoparentale ou bien d'autres projets comme « territoires zéro sans-abri ». Pour citer un des coordinateurs d'un relais social : « La Belgique veut tellement bien faire, être sur tous les fronts qu'ils versent des miettes à gauche, à droite, mais ne vont pas au fond de leurs actions, mettant des pansements sur les plaies plutôt que de les guérir ».

Cependant, il relativisait en expliquant qu'il y a la présence d'une pression sociétale grandissante de la population envers les politiques concernant la population de sans-abri / sans logement, qui laisserait supposer que les subsides continueront.

La charge mentale

Une grande majorité des personnes interrogées ont avancé que travailler avec ce public était ‘lourd’ mentalement.

En effet, dans la logique HF, un équivalent temps plein (ETP) correspond entre 8 et 12 suivis, ce qui peut paraître très lourd vu leurs multitudes problématiques qui s’imbriquent l’une à l’autre.

En Wallonie, les équipes HF sont mobilisées par ETP, tentant d’être sur tous les fronts et faire du travail de qualité. Les équipes HF Wallonne s’octroient des moments d’équipes afin de déposer leurs tracas, problématiques qu’ils rencontrent afin de pouvoir co-construire et trouver des solutions ensemble.

En Flandre, ils ont une approche toute différente, afin de préserver davantage leurs équipes, ils ont mis en place des mi-temps HF, avec 3 ou 4 suivis et le second mi-temps à d’autres tâches.

Les travailleurs de terrains interviewés tiennent quasiment le même discours, à savoir qu’ils ne sont pas suffisamment formés face aux moments de crises, face au refus d’aide ou aux problématiques d’assuétudes et de maladie mentale.

Chaque travailleur HF doit suivre une formation réalisée par HF Belgium donnant les bases communes de travail, la philosophie du projet, le suivi idéal avec cette population.

Même si, les grandes lignes sont balayées lors de la formation, le ressenti global des travailleurs sur le terrain n’est pas atteint.

Un travailleur explique : « Nous travaillons avec une population extrêmement fragilisée, il est parfois compliqué pour les équipes de gérer des crises liées au manque ou bien des épisodes d’agressivité, nous ne sommes pas formés à cela »

La lourdeur administrative

D’autres professionnels avançaient une lourdeur administrative de manière générale, que ce soit tant dans les démarches relatives à une inscription auprès des logements sociaux, les démarches pour obtenir un revenu d’intégration auprès d’un CPAS, les démarches relatives aux diverses primes qu’ils pourraient prétendre (MEBAR, ADEL, prêt caution à 0% de la Région Wallonne).

La lourdeur correspond tant par le nombre de démarches à réaliser que le temps de traitement, créant parfois des situations parfois compliquées.

Il va de soi que les démarches administratives sont nécessaires et incombent à tout un chacun, mais les personnes ayant perdu leurs repères et leur motivation, il est parfois compliqué de pouvoir mobiliser le locataire à plusieurs reprises.

La Covid-19 est également une des sources de changement des pratiques sociales, certains services ont dû s'adapter, fonctionnant majoritairement sur rendez-vous, avec des plages fixes, instaurant une certaine distance avec la population.

Cette distance avec la population se fait également via la digitalisation des services, que ce soit pour contracter un contrat avec un fournisseur internet, électricité, gaz, eau, ... Un relais social évoque : « Les démarches administratives représentent une grande partie de notre temps, à l'ère du numérique où tout se fait en ligne, il est parfois compliqué pour nos locataires de s'en sortir. »

Un autre indiquait : « Pour faire une démarche, il faut d'office une connexion internet, un accès ainsi que des compétences, heureusement qu'ils ont tous un téléphone, mais à ce niveau, nos équipes sont là pour les aider, mais c'est d'une violence pour eux. »

La digitalisation des services est une des problématiques ad hoc des difficultés qu'ils rencontrent, faute de compétences et d'accès, ils se voient trop souvent freiner dans leurs démarches.

Les logements individualisés

Deux relais sociaux interviewés émettaient une réflexion quant aux logements individualisés. Cependant, conscients que ce soit un des critères du HF, les interviewés expliquaient que c'était nécessaire, cela afin de permettre un bon suivi et de réduire les risques de replonge en cas de mauvaises fréquentations et influences.

Nous citons des travailleurs « Le fait de les suivre individuellement dans leur logement permet un travail de qualité. Une cohabitation ou collocation serait néfaste, car il suffit qu'un des deux fasse une rechute pour que tous les deux chutent. »

Vous trouverez ci-dessous un recensement des logements individualisés en Belgique en 2021.

Tableau n°2 : Les logements individualisés en Belgique (2021)

	Belgique	Région Bruxelles- Capitale	Région Flamande	Région Wallonne
Nombre de logements	4.946.378 logements	525.706	2.839.780	1.580.892
Ménage isolé	1.778.065 logements isolé	260.095	929.901	588.069

Source : Statbel, 2021¹

Explications

En Belgique, en 2021, on dénombrait 4.946.378 logements sur l'ensemble du territoire, toute composition familiale confondue. Ce nombre concerne tout type de logements, que ce soit des maisons, appartements, kots, ou studios ... Nous constatons que 36% du parc immobilier belge est consacré à des personnes isolées.

Pour ce qui est des régions, nous constatons une certaine similitude (38% Wallonie et 33% Flandre), tandis qu'à Bruxelles, c'est quasiment un logement sur deux qui est individualisé).

Les critères HF

Seuls deux relais sociaux émettaient également une réflexion quant aux critères de suivi du HF, estimant que ceux-ci sont trop stricts ou qu'ils ne sont plus en adéquation avec la réalité de terrain.

Le premier critère de suivi est qu'ils doivent avoir au moins 2 ans de rue. Les acteurs de terrain des relais sociaux indiquaient que leurs locataires avaient au moins 4 à 5 ans de rue au minimum.

Le relais social déplore qu'il faille que la personne ait atteint 2 ans de rue pour pouvoir être aidée alors qu'idéalement, ils estiment que ce serait plus adéquat auprès de personnes qui n'ont pas eu l'occasion de « s'installer » dans la rue et sombrer dans les drogues et/ou alcools.

- Avoir au moins une maladie malade et/ou des problèmes d'assuétudes.

Les relais sociaux évoquent également que ces critères sont des freins supplémentaires quant au bon suivi. Cependant, les équipes du relais social en question ont conscience de l'importance de ces critères, axant principalement leurs actions à une population trop largement exclues de

¹ Dernier recensement réalisé par Statbel en 2021 – consulté le 02 mai 2024

la société. Une des autres difficultés recensées par les équipes HF en Wallonie, est la représentation des sans-domicile fixe au sein de la population.

Que cela soit visuellement, par leur hygiène, leur comportement et éventuellement leurs crises dues au manque de consommation, cela crée une insécurité au sein de la population.

Voir une personne faire la manche en rue n'est pas sécurisant, la plupart des personnes préférant ignorer du regard ou passer son chemin sans se retourner ou adresser une parole, un regard.

Toutes ses représentations constituent des freins à leur (ré)intégration au sein de la société.

Les bénéficiaires du dispositif

Les bénéficiaires rencontrés sont présentés dans la partie méthodologie. Globalement, les personnes interrogées avaient en moyenne 4 ans de rue, souffrant d'assuétudes et de santé mentale.

Tous les bénéficiaires du dispositif sont satisfaits du suivi qu'ils ont. La plupart ayant perdu pleinement confiance en eux, comme le dit Yves « Obtenir un logement a été une seconde chance pour moi, grâce à HF, j'ai eu le coup de main qu'il me fallait pour m'en sortir ».

Au début, il m'expliquait qu'il n'y croyait pas trop au projet, pensant que c'était trop beau que pour être vrai, et pourtant, il a saisi la main que les équipes HF lui ont tendue.

Un autre bénéficiaire évoquait le suivi intensif, expliquant qu'une très grande majorité de la population détournait le regard, changeait de trottoir à sa vue. Steve dit : « Cela faisait des années qu'on ne me calculait pas, je voyageais d'abri en abri et tentais de survivre à la rue, avec le temps, j'ai de l'expérience et je sais où je dois me rendre pour survivre ».

Quitter la rue pour entrer dans un logement est effrayant, surtout lorsque cela fait des années qu'on n'a plus eu de logement à soi. Obtenir un logement est une victoire, un aboutissement, mais il arrive parfois que le logement soit vide à leur entrée dans le projet. C'était le cas de Patrick « On rentre dans un logement vide, c'est triste, mais c'est déjà mieux que la rue. On recommence une nouvelle vie, faut bien débiter quelque part ».

Cependant, malgré tout, entrer dans un logement vide est synonyme d'échec, car ils retournent « en prison », avec de nombreuses contraintes (loyer, charges, entretiens ...), et le fait qu'il soit vide n'aide pas toujours.

Maxime a obtenu un logement dans un building de logements sociaux, « Je ne vais pas faire le difficile, je suis dans un logement social, dans un building, j'avais un peu peur au début, puis finalement, je passe inaperçu ». Sa crainte est due au fait qu'une très grande majorité de la population détourne le regard sur la grande précarité, parfois les personnes sans-abri suscitent une crainte, méfiance, dégoût, allant parfois même jusqu'à la haine. Or, il va de soi que derrière cette situation de sans-abrisme, il y a derrière un homme, un être humain qui a une histoire et qui, par malchance ou mauvaises décisions, se trouvent à la rue sans pour autant avoir la possibilité de s'en sortir.

L'intérêt de sa remarque est que le HF à toute son utilité, rendre de la dignité humaine aux personnes qui jusqu'à présent, n'en avaient plus. Le fait de vivre parmi les autres, dans un logement comme les autres.

Discussion

Cette étude exploratoire qualitative qui vise à analyser les facteurs qui entravent le développement du HF en Wallonie permet de dégager le ressenti des acteurs de terrain et en ce sens, les difficultés qu'ils rencontrent sur leur territoire.

Toutefois, il convient de préciser que le présent travail n'est pas en mesure d'apporter une réponse concrète et définitive à ce sujet. En effet, ce dernier tend davantage à produire des recommandations sur le dispositif HF plutôt qu'une critique sur ce qui est mis en place.

Cette réflexion portée sur les résultats récoltés durant cette recherche permet de recenser des obstacles communs et d'autres plus significatifs, le tout en tenant compte du territoire wallon.

Premièrement, l'ensemble des acteurs de terrain témoignent communément d'un manque de financement pour le dispositif dans le temps. Ce dernier étant cadencé pour une durée allant de 2 à 5 ans, la pérennité de ce type de projet est constamment mise à mal, créant une incertitude inquiétante pour les acteurs de terrain, tant pour leurs contrats que la durabilité du dispositif.

Cependant, les politiques ont conscience d'une pression sociétale grandissante vis-à-vis du sans-abrisme. Néanmoins, les acteurs de terrain tentent de se rassurer quant à la continuité des subsides. À titre d'exemple, nous citons un travailleur « La Belgique veut tellement bien faire, être sur tous les fronts, qu'ils versent des miettes à gauche, à droite, mais ne vont pas au fond de leurs actions, mettant des pansements sur les plaies plutôt que de les guérir ».

Cette citation fait référence à d'autres projets mis en place sur le territoire, comme le projet pilote : territoire zéro sans-abri, qui est un nouveau type de projet à destination de la population sans-abri pour laquelle, des moyens financiers conséquents sont mobilisés pour l'acquisition de logements et de personnels.

En effet, nous constatons que face à une pression grandissante, les politiques tentent d'apporter une solution aux diverses problématiques rencontrées par le terrain. Cependant, ceux-ci s'attellent à développer de nouveaux projets en allouant des ressources financières conséquentes, plutôt que d'investir dans des dispositifs déjà existants, qui eux commencent à s'essouffler par manque de moyens.

Deuxièmement, les personnes interrogées mettent en évidence des difficultés liées au manque de logement sur leur territoire, une problématique qui, selon leurs dires, serait communément rencontrée par l'ensemble des communes. Néanmoins, celle-ci n'est pas récente, et comme

le dénonce la fédération de la construction Embuild : « *la Belgique a besoin de 225.000 logements d'ici 2030 pour répondre à ses enjeux démographiques et environnementaux* » (PIETTE, 2024)

En effet, les acteurs relayent la difficulté des propriétaires et des communes à remettre en conformité leurs biens afin que ceux-ci puissent accueillir de nouveaux locataires. Ils mettent notamment en exergue une réticence grandissante des propriétaires quant à leur participation à un projet social, mettant en avant des problèmes liés au paiement du loyer, à la dégradation du bien, aux divers travaux de mise en conformité (incendie, électricité ...), ainsi qu'une crainte également de ne pas pouvoir disposer de son bien quand bon leur semble.

Par ailleurs, les intervenants dénoncent également les freins que rencontrent les locataires, vis-à-vis de loyers pour le moins importants par rapport à leurs ressources financières. Et pour cause, la majorité d'entre eux sont bénéficiaires du RIS au taux isolé s'élevant à un montant de 1.288,46 €.

Et au-delà de ces difficultés pécuniaires, leur passif de sans-abrisme et les stéréotypes autour de cette étiquette, peuvent les amener à subir diverses discriminations lors du choix des propriétaires concernant leur futur locataire.

Troisièmement, les acteurs de terrains insistent sur la participation du réseau quant au bon développement du dispositif. Afin d'illustrer ce propos, nous citons l'exemple de la Task-Force d'un relais social wallon, qui pendant la période de la Covid-19, a mis sur pied un dispositif composé d'une équipe pluridisciplinaire, qui se réunit régulièrement et s'échange sur leurs pratiques et visions du travail social en apportant diverses solutions à des problématiques épineuses. Devant constamment trouver des solutions à des problèmes complexes, les travailleurs de terrain n'hésitent pas à être imaginatifs, à solliciter le réseau et créer de nouveaux outils.

Quatrièmement, les locataires HF rencontrés tiennent tous le même discours, et peuvent dire qu'ils sont reconnaissants du suivi dont ils bénéficient. De manière unanime, lors des entretiens, tous ont évoqué le bienfait de sortir du silence, la présence des équipes qui s'intéressent à eux, leurs parcours et leur tendent la main pour s'en sortir. En effet, s'intéresser aux personnes peut sembler banal, mais David Puaud souligne dans son ouvrage « *De l'art de l'ordinaire* », l'importance de reconnaître la valeur dans ce qui est souvent considéré banale (Puaud, 2020). D'ailleurs, la réalisation des entretiens était pour eux, un moyen de pouvoir s'exprimer librement, eux qui ont en quelque sorte perdu cette « légitimité ».

Pour conclure, toutes les personnes interrogées annoncent que le dispositif fonctionne et que les résultats sont présents. Il est constaté également une certaine reconnaissance des locataires envers les équipes quant aux suivis mis en place, permettant une certaine plus-value à ce type de dispositif, à titre exemplatif : « Cela faisait des années que j'étais à la rue, les personnes ne s'intéressaient pas à moi, jusqu'au jour où j'ai intégré le dispositif HF. Leurs équipes ont été d'une grande aide, sans eux, je ne serais peut-être plus là. Raison pour laquelle, je ne leur dirais jamais assez merci pour leur aide ».

Quelques recommandations

HF est bien instauré dans notre société, le dispositif était innovant à l'époque de son instauration en 2013. Face à la crise du logement en Belgique, plusieurs pistes peuvent être envisagées, telles que l'acquisition de bâtiments inoccupés, revoir la fiscalité en créant un incitant financier, avoir une réflexion sur d'autres alternatives de logements telles que la création de logements de type tiny house, container maritimes aménagés, ou création de camping supervisés, ...

Les présentes recommandations émanent des travailleurs de terrain ainsi que des réflexions personnelles.

L'acquisition de bâtiments inoccupés

Certaines communes tiennent des registres de logements inoccupés sur leur territoire. Bien que nous ne soyons pas en mesure de réquisitionner les logements, avoir une réflexion sur cette problématique permettrait également « d'imposer aux propriétaires » de louer leurs biens vides à une population fragilisées. Cela aurait pour intérêt d'apporter une plus-value aux logements inhabités auprès des propriétaires, ainsi que de reloger des personnes sans logements.

Nous entendons également par bâtiments inoccupés les zones industrielles laissées à l'abandon, dont une réhabilitation pourrait créer de l'emploi ainsi que des logements. Conscients que les coûts des travaux sont exorbitants, ce type de recommandation pourrait faire suite à un appel à projet pour redynamiser le territoire.

Revoir la fiscalité

Cela concernerait tous les propriétaires qui mettraient leur bien à la location, et différentes solutions pourraient être envisagées. Tout d'abord, la diminution du précompte immobilier à 0% comme pour les propriétaires mettant leur logement auprès d'une AIS.

Ensuite, la création de primes à la rénovation avantageuses, permettant aux propriétaires de rénover leurs biens, qui en contrepartie, seraient dans l'obligation de mettre leur logement à disposition du dispositif HF pendant quelques années. Et enfin, une assurance contractée par la Région en cas de non-paiement du loyer de la part du locataire pourrait représenter un incitant financier supplémentaire pour les propriétaires mettant leurs biens à profits. En effet, cela permettrait aux propriétaires qui se veulent réticents quant à la solvabilité des locataires ou dans le cadre d'une dégradation de leurs biens.

Logements alternatifs

Le manque de logement est criant. Cependant, il est intéressant de se pencher sur d'autres types de biens pouvant combler le manque de ressources immobilières.

Tout d'abord, il existe la « Tiny House », une petite maison mobile, conçue pour maximiser l'espace, et réduire l'empreinte écologique. Très souvent minimaliste et simple, cette dernière s'adapte aux personnes seules. Il s'agit d'une solution pouvant s'adapter au dispositif HF, mais dont le coût total, toute commodités et installation s'élèveraient entre 40.000 et 80.000 €. Par conséquent, cela nécessiterait une certaine réflexion quant à la faisabilité de leur construction.

Ensuite, les hébergements alternatifs, également appelée habitations insolites, à savoir des hébergements en campings, des maisons flottantes, des caravanes, des habitations écologiques, etc...Pourraient représenter un moyen de mettre à disposition des habitats aux personnes en difficultés de logements. En effet, bien que peu conventionnelle et temporaires, ces habitats permettraient de reloger une majorité de personnes, notamment durant les périodes de grands froids.

Enfin, plusieurs travailleurs de terrains ont avancé l'idée d'une mise en place de « camping supervisés ». Cette alternative s'adresserait notamment aux personnes rencontrant des difficultés dans leur transition de la « rue vers le logement », qui peuvent avoir tendance à percevoir cela telle une prison. En ce sens, ce type d'habitation pourraient représenter un moyen facilitateur vers la réinsertion, sous la supervision d'une équipe HF en place sur le camping,

permettant ainsi de mener à bien les missions du dispositif. Plusieurs travailleurs ont d'ailleurs avancé lors de divers entretiens que ce type d'habitats seraient en réflexion sur Bruxelles afin de pouvoir pallier la précarité en matière de logement sur le territoire.

Conclusion

L'absence de chez soi n'est pas chose aisée, surtout lorsque l'on cumule une multitude de problématiques (assuétudes, santé mentale).

Ainsi, ce travail avait pour objectif d'une part de comprendre le dispositif mais également de relater les avis des travailleurs de terrain, afin d'identifier les facteurs qui freinent le développement du HF.

Ces 17 entretiens avaient pour but de permettre une problématisation avisée sur notre recherche, tandis que les 4 autres avaient pour objectif d'obtenir le ressenti des locataires du dispositif.

Il ressort de ces entrevues que le dispositif HF est bien ancré sur notre territoire, et relativement fonctionnel. Cependant, pour maintenir ce dispositif en place, plusieurs éléments doivent être repensés.

Nous retenons que les subsides sont manquants, que les logements sont insuffisants et ne rencontrent pas la demande. Cependant, les équipes HF font face à de nombreux défis à relever, où chaque jour est un nouvel objectif.

L'obstacle majeur à surmonter est la réticence des propriétaires à participer à ce type de dispositif. Face à un nombre grandissant de la population sans-abrisme, les équipes HF n'ont pas la possibilité de reloger toutes ces personnes, mais tentent de faire de leur mieux.

Toutefois, le dispositif fonctionne, il poursuit son développement et de nouvelles actions relatives au HF débutent, telles que des projets à destination des jeunes, des familles monoparentales ou à destination des femmes. À cela, s'ajoutent de nouveaux projets du type « territoire zéro sans-abri », qui serait éventuellement une plus-value aux projets HF existants.

Tout cela avance bien, mais peut-être pas assez rapidement... à notre échelle, la question n'est-elle pas finalement de savoir comment nous pouvons faire pour accélérer les processus dont nous connaissons déjà l'efficacité ? Comment rendre l'avenir de HF et des ses partenaires sociaux, plus efficaces afin d'aider un plus grand nombre ?

Il est difficile de faire des généralités avec un échantillonnage aussi réduit, tant au niveau du nombre que de la durée. Cependant, une recherche plus poussée sur plusieurs années, élaguant d'autre piste telle que : « qu'advient-il des possibilités de réhabilitation des zones industrielles en friche ? », pourrait éventuellement amener d'autres solutions à cette précarité de logement.

Les solutions n'ont-elles pas de limites que les moyens alloués et la créativité d'entreprendre et de s'entraider ?

Et si cela concernait un membre de votre entourage, un voisin ? un cousin ? vous ? Donnons-nous, à minima, les moyens de mettre le sujet au cœur de nos priorités à venir.

Bibliographie

Ouvrages

FURTOS, J., (2009). *De la précarité à l'auto-exclusion*. Conférence-débat de l'Association Emmaüs et de la Normale Sup'. Paris : Editions d'Ulm/Presses de l'Ecole normale supérieure, 2009. P58.

MASLOW, A., (1943). A Theory of Human Motivation. *Psychological Review* 50 (4) : 370-396, 1943.

PADGETT, D.K., (2007). "There's No Place Like (a) Home: Ontological Security Among Persons with Serious Mental Illness in the United States." *Social Science & Medicine* 64 (9): 1925-1936.

PUAUD, D., (2012). *Le travail social ou l'art de l'ordinaire*". Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012.

RAVON, B. & VIDAL-NAQUET, P., (2018). *Les épreuves de professionnalité, entre auto-mandat et délibération collective. L'exemple du travail social*. *Rhizome*, 67, 74-81.

SPP Intégration. (2021). *Plan de Relance de la Wallonie*. Brussels: Service Public de Programmation Intégration Sociale.

TSEMBERIS, Sam. (2010). *Housing First : The Pathways Model to End Homelessness for People with Mental Illness and Addiction*. Hazelden.

Articles en ligne :

BIDEN, J. (2021). *Président Biden Announces American Rescue Plan*, whitehouse : <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/legislation/2021/01/20/president-biden-announces-american-rescue-plan/>

Code wallon du logement et de l'habitat durable – Décret du 9 février 2012, art.1^{er} : <https://awccpl.com/wp-content/uploads/2019/12/180101-CWL-HD-2018-Wallex.pdf>

Constitution belge : https://www.senate.be/doc/const_fr.html

Commission Européenne. 2021. *La plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme est lancée* : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_3044

Commission Européenne : *Rapport de synthèse 2016 – examens par les pairs en matière de protection sociale et d’inclusion sociale* : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_3044

Commission Européenne : *Emploi, affaires sociales et inclusion : sans-abri* : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1061&langId=fr>

Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, 1948 : <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

FEANTSA : *Ethos – typologie européenne de l’exclusion liée au logement* <https://www.feantsa.org/fr/resource/toolkit/2012/07/12/ethos-typologie-europeenne-de-l-exclusion-liee-au-logement>

FEANTSA : *Communiqué de presse – Mettre fin au problème des sans-abri : un engagement européen* : <https://www.feantsa.org/en/press-release/2021/06/21/press-release?bcParent=27>

Fondation Roi Baudouin : *Sans-abrisme et absence de chez-soi : de nouveaux dénombrements révèlent l’ampleur de la problématique* : <https://kbs-frb.be/fr/sans-abrisme-et-absence-de-chez-soi-de-nouveaux-denombrements-revelent-lampleur-de-la-problematique>

ABSIL, Gaetan. Site Wix. *L’entretien semi-directif* : <https://gaetanabsil.wixsite.com/module2/entretiens-semi-strucutur%C3%A9s>

ABSIL, Gaetan. Site Wix. *L’entretien de groupe* : <https://gaetanabsil.wixsite.com/module2/copie-de-groupes-foocalis%C3%A9s>

HOUSING FIRST BELGIUM, (2017), *Osons le Housing first! Manuel de recommandations pour les opérateurs de terrain*. : <http://www.housingfirstbelgium.be/medias/files/osons-housing-first-handbook-fr.pdf>

Institut national de la statistique et des études économiques : *L’essentiel ... sur la pauvreté*. 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045>

Ligue des droits de l’Homme : *Synthèse pédagogique : Le logement un droit !* : http://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2006/04/logement_un_droit.pdf

Office Of Policy Development And Research (PD&R) : Transforming Knowledge Into Housing and Community Development Policy : <https://www.huduser.gov/portal/periodicals/em/spring-summer-23/highlight2.html>

PIETTE, F., (2024). *La Belgique manque cruellement de logements !* <https://immovlan.be/fr/article/60012/la-Belgique-manque-cruellement-de-logements>

Rapport de l'UE sur HF 2010 : https://www.feantsa.org/download/2011_03_10_final_report_jury_recommendations_fr1668444165820677319.pdf

Statbel : *Structure de la population* : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

SPP Intégration Sociale, *Déclaration de Lisbonne* : <https://www.mi-is.be/fr/themes/lutter-contre-le-sans-abrisme-et-labsence-de-chez-soi/plateforme-europeenne-de-lutte-contre>

SPP Intégration Sociale, *Le modèle Housing First* : <https://www.mi-is.be/fr/themes/logement-et-sans-abrisme/housing-first-belgium/le-modele>

Wallex : Le site du droit Wallon : *La loi organique des CPAS – 1976* : <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/1976/07/08/197670810>

Wallonie : *Housing First : de nouvelles aides pour reloger les sans-abri* : <https://www.wallonie.be/fr/actualites/housing-first-de-nouvelles-aides-pour-reloger-les-sans-abri>

Annexes

Annexe 1 : La charte d'anonymat

LETTRE D'INFORMATION
DESTINÉE AUX PERSONNES
PARTICIPANT A LA RECHERCHE QUALITATIVE - Mémoire

Quels facteurs entravent la mise en place du Housing First en Wallonie ?

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de participer à une étude de recherche pour la réalisation d'un travail de recherche.

Vous pourrez prendre le temps pour lire et comprendre ces informations et de réfléchir à votre participation et pour demander à l'étudiant responsable de l'étude, de vous expliquer ce que vous n'aurez pas compris.

Toute information vous concernant recueillie pendant cette recherche sera traitée de façon confidentielle. Seuls les responsables de l'étude ainsi que les professeurs pourront avoir accès à ces données. À l'exception de ces personnes qui traiteront les informations dans le plus strict respect du secret professionnel, votre anonymat sera préservé.

Si vous avez des questions pendant votre participation à cette interview, vous pourrez contacter l'étudiant de l'étude, Monsieur VAES Anthony, Tél : **0498/15.81.57** – **a.vaes@student.helmo.be**

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser de participer à cette étude.

Vous pouvez également décider en cours de l'interview d'arrêter votre participation sans avoir à vous justifier.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette lettre d'information. Si vous êtes d'accord pour participer à cette recherche, nous vous invitons à signer le formulaire de consentement ci-joint.

Fait le/...../2024 en 2 exemplaires dont un est remis à chaque participant.

Je soussigné(e).....
(nom et prénom)

Lu et approuvé

Signature,

Annexe 2 : Questionnaire

Phase 1

THEME	QUESTIONS
Introduction	- Me présenter brièvement - Présenter le cadre de mon travail
L'interviewé	- Pouvez-vous vous décrire en quelques mots ? - o <i>Diplômes / Parcours professionnel</i> - Quelle est votre représentation du Housing First ? - Quelle est votre représentation de l'autonomie par le logement ?
Histoire du projet (sur votre territoire)	- Comment le projet a-t-il été mis en place ? - Qui participe à ce projet ? (<i>partenaires</i>) - De qui est composée l'équipe ? - o interne / externe ? - Quels profils d'ayant-droit intègre le logement ? (<i>famille / orphelin / Violence intrafamilial / ...</i>) - Y a-t-il un comité d'attribution ? Si oui, sa composition ? - Est-ce que le projet a un caractère novateur par rapport à un autre projet ? - o Projet d'autonomie ?
Financement	- Quelles sont vos sources de financement ? - Avez-vous droit à des subsides / dons / fonds propre ? - Subsides donnés pour des projets de Housing First, qu'en pensez-vous ? Suffisant ? - Quels sont les problématiques autour du Housing First ? (autonomie ?)
Pratiques	- Quelles sont vos pratiques professionnelles ? - Quel est le parcours « <i>d'insertion</i> » à réaliser avant d'intégrer un logement Housing First ? Et après ? - Pensez-vous que le logement doit être mis en priorité par rapport à d'autres problématiques que rencontre la personne ? (<i>Dépendances, alcoolémie, rupture familiale, solitude, contact social ?</i>) - Qu'en est-il des addictions ? Comment travailler sur celles-ci ? - Quels sont les avantages / inconvénients de ce projet ?
Freins/obstacles	- Quels sont les différents freins pour chaque partie ? - Selon vous, qu'est-ce qui est problématique au développement du HF ?
Équipe	- Votre équipe est composé de quels profils ? - Comment est régi le secret professionnel / SP partagé ? (Chartes / conventions / ... ?) - Comment les travailleurs sociaux partagent-ils les informations tout en maintenant la relation de confiance ? - Y a-t-il déjà eu des difficultés dans la collaboration entre les partenaires ?

	- Que se passe-t-il quand les partenaires n'arrivent pas à collaborer ? - Qu'avez-vous mis en place pour que cela n'arrive plus ?
Bâtiment/logement	- Quels sont vos critères de sélection de logements ? (leur état global ? critères géographiques ? commodités ?) - Qui prend en charge les frais de rénovation ? - À qui appartiennent les logements ?
Législation	- Quelles sont les bases légales qui régissent le Housing First ? - Qu'est-ce qui est imposé dans les réglementations ?
Collaboration	- De quoi se compose votre équipe pluridisciplinaire ? (psy ? infirmière ?) - Traitez-vous d'autres pathologies que le déficit de logement ? - Quelle est la méthode de travail avec les bénéficiaires ? (suivi individuel ? collectif ? sur base volontaire ?) - Selon votre expérience, qui devrait solliciter en premier la HF ? (bénéficiaire ? famille, professionnels ? institution ?) - Quels sont les critères d'accomplissement d'un bon HF pour que le bénéficiaire se maintienne en logement? (Obtenir un travail ? Sur base volontaire ? Stabilité ? Autonomie ?)
Évolution	- Depuis quelques années, remarquez-vous + de demandes ? - Quels conseils donnerez-vous aux autres partenaires travaillant le Housing First ?
Fin de l'entretien	- Avez-vous qqch à ajouter ? - Remerciement

Phase 2

Lors de la seconde phase, modification de la grille :

Bien-être du personnel	- Que mettez-vous en place pour le bien-être du personnel ?
Réseau	- Quels sont vos forces et faiblesses de votre réseau ? - Qu'est-ce qui est mis en place ?
Politique	- Que fait la politique concernant les sans-abri sur le territoire ? - Que retirent les pouvoirs publics de ce type de projet ?

Phase 3

Lors de la troisième phase, modification de la grille :

Logements	- Quels sont les freins identifiés sur votre territoire ? - Quels sont les « incitants » pour les « propriétaires »
Alternatives	- Pensez-vous qu'il y ait des solutions alternatives à ce projet ? - Quelles pistes d'amélioration apporteriez-vous à ce type de projet ?

Annexe 3 :

		Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique	
v. Catégorie Conceptuelle v.	SANS ABRI	1 Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation	
		2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix	
	SANS LOGEMENT	3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte	
			3.2 Logement provisoire		
			3.3 Hébergement de transition avec accompagnement		
		4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte	
		5 Personnes en hébergement pour immigrants	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants	
			5.2 Hébergement pour travailleurs migrants		
		6 Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales	Pas de logement disponible avant la libération	
	6.2 Institutions médicales (*)		Reste plus longtemps que prévu par manque de logement		
	LOGEMENT PRÉCAIRE	8 Personnes en habitat précaire	6.3 Institutions pour enfants / homes	Pas de logement identifié (p.ex. au 18 ^e anniversaire)	
			7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
				7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri	
		9 Personnes menacées d'expulsion	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement	
			10 Personnes menacées de violences domestiques	8.2 Sans bail de (sous-)location	Occupation d'une habitation sans bail légal
				8.3 Occupation illégale d'un terrain	Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal
LOGEMENT INADÉQUAT		11 Personnes vivant dans des structures provisoires/ non conventionnelles	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels	
			9.2 Avis de saisie (propriétaire)	Quand le prêteur possède un avis légal de saisie	
			12 Personnes en logement indigne	10.1 Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques
		13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère		11.1 Mobile homes	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel
	11.2 Construction non conventionnelle		Abri, baraquement ou cabane de fortune		
11.3 Habitat provisoire	Baraque ou cabane de structure semi permanente				
LOGEMENT INADÉQUAT	12 Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction		
		13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables	